

ARRETE RH n°23-007
Portant tableau définitif d'avancement de grade
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération (SNA), dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté n°AG/21-08 du 1er avril 2021 portant délégation de fonctions au 2ème Vice-Président en charge des Finances, du dialogue social et de la mutualisation, rendu exécutoire le 25 mai 2021,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade **Adjoint d'animation principal de 1ère classe** au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
TRUFFLEY Sandra	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2023
MAGE Michel	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2023
GUIBET Mélanie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2023
RENARD Stéphanie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2023
CARPENTIER Matthieu	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/01/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 16 JAN 2023

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pascal LEHONGRE

Vice-Président en charge des Finances,
du dialogue social et de la mutualisation



	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	4	3
Nombre d'hommes	2	2
TOTAL	6	5

ARRETE RH n°23-009
Portant tableau définitif d'avancement de grade
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération (SNA), dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté n°AG/21-08 du 1er avril 2021 portant délégation de fonctions au 2ème Vice-Président en charge des Finances, du dialogue social et de la mutualisation, rendu exécutoire le 25 mai 2021,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade **Auxiliaire de puériculture de classe supérieure** au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
FAVIER Anna	Auxiliaire de puériculture classe normale	01/01/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le / 6 JAN 2023

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pascal LEHONGRE

*Vice-Président en charge des Finances,
du dialogue social et de la mutualisation*



	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	2	1